

# Petit pot: l'employée du CHUS respectait les directives

MÉLANIE NOËL

La Tribune

**L'employée du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) qui a refusé, à 15 h 55, de donner un petit pot à une patiente - ce qui l'a forcé à se déplacer un autre jour sur une distance de 88 km pour en récupérer un - suivait simplement les directives de son employeur, selon Emmanuel Breton, directeur au conseil d'administration de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux.**

« J'ai parlé à des collègues de cette employée qui expliquent que la directive, visant à éliminer les heures supplémentaires, est de ne prendre aucun nouveau cas après 15 h 55. Un mémo à cet effet avait été distribué aux employés du centre de prélèvement », souligne M. Breton.

## **Mémo retiré**

Ledit mémo aurait été retiré à la suite de la publication mercredi de l'événement dans *La Tribune*. « La directive a été changée et il a été mentionné verbalement que les heures supplémentaires étaient de nouveau permises », mentionne M. Breton qui déplore du même souffle que des raisons économiques aient eu des conséquences néfastes sur une patiente et son entourage.

Quant à l'attitude de l'employée, qui manquait « d'intelligence émotive » selon la patiente et sa fille qui l'accompagnait, M. Breton soutient que les collègues de l'employée du CHUS témoignent qu'elle a fait preuve de politesse. « Elle aurait répété à quatre reprises qu'elle lui était impossible de répondre à sa demande », relate M. Breton.

Le centre de prélèvement du CHUS Fleurimont ferme à 16 h 30. Selon le témoignage des collègues présents lors des événements, une vingtaine de patients étaient au centre à 15h55.

Une patiente témoigne d'une expérience plus heureuse. La semaine passée, elle s'est présentée au même centre de prélèvement à 16h et même si aucun numéro n'était encore distribué à cette heure, une employée a fait une exemption.

«Elle m'a remis un coupon à la suite d'une approbation qu'elle a obtenue de son supérieur immédiat par téléphone. Il y avait cinq personnes avec numéros en attente avant moi. Deux autres personnes attendaient également sans numéros et la porte du laboratoire était toujours ouverte», explique la patiente.

«Ledit supérieur immédiat est arrivé dans la salle d'attente et il s'est adressé à nous pour savoir combien de nous avaient un numéro et combien n'en n'avaient pas. Il est allé discuter avec les deux employées et est revenu à nous en disant que les personnes qui n'avaient pas de numéros devaient revenir le lendemain. L'une d'elles venait de Granby. Le supérieur est retourné voir ses deux employées et est revenu en nous disant qu'elles passeraient tout le monde. Il a fermé la porte et les lumières pour éviter que d'autres patients arrivent», ajoute-t-elle.

Quand son tour est arrivé, la technologiste médicale a confié à la patiente que de nouvelles règles administratives venaient d'être appliquées et qu'à partir de 16 h 30, les employés n'étaient plus payés.

« Avant l'application de cette règle, les employés étaient payés pour terminer tous les patients en attente arrivées avant 16 h 30, heure officielle de fermeture. Or, depuis l'annonce de cette nouvelle règle, ils travaillent gratuitement jusqu'à parfois 17 h 15. Je les comprends tellement. Qui accepterait de travailler bénévolement après une dure journée de travail? » demande la patiente.

Rappelons que *La Tribune* rapportait, mercredi, qu'une employée du CHUS avait répondu à une patiente : « Je ne donne plus de petit pot aujourd'hui. Ma journée est finie. Faut revenir demain. » Incrédule, la patiente et sa fille avaient souligné que « revenir demain » signifiait pour elles un trajet de 88 km aller-retour alors que lui donner un petit pot aurait pris quelques secondes. L'employée avait été catégorique : « Ce que je dis, c'est que moi, je ne donne plus de petit pot aujourd'hui. »